

BULLETIN

MUNICIPAL



Madame, Monsieur,

Comme l'année dernière, à la même époque, l'équipe municipale a souhaité vous adresser un bulletin communal.

Vous trouverez dans ce deuxième numéro des rubriques traitant des principales actions engagées au cours de l'année écoulée ainsi que diverses informations ayant trait à la vie de notre Commune.

Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons à chacun de bonnes fêtes de Noël et vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 1991.

Roger PRIERE

DECEMBRE 1990

A P R O P O S D E S I N O N D A T I O N S

1 : UN PEU D'HISTOIRE

Dans une note datée du 17 Février 1711, inscrite sur le registre des baptêmes par le prêtre MAILLET, curé de la paroisse de St Jean de la Porte, on peut lire:

"Le 17 Février 1711 arriva une inondation qui faillit à périr toutes les maisons qui sont au dessous de la maison de M. BASIN. La fin du Carnavet périt alors : on croyait de voir un second déluge : il plut 15 jours sans discontinuer; le MORBIER emporta deux celliers et une grange aux Baysson"

Cette notice est tirée de l'Histoire de la Paroisse de Saint Jean de la Porte de l'Abbé ROSSET. D'après cet auteur, l'éthymologie du mot "CURIAZ" viendrait de la crue du MORBIER.

Février 1990, des inondations. D'autres peuvent se reproduire comme le prouve cette référence historique.

2 : REPARER LES DEGATS

La Commune a été déclarée sinistrée, ce qui a permis d'obtenir des subventions pour restaurer la route de Montlambert emportée par une coulée de boue (le coût s'élève à 254 000 F. Hors Taxes, subventionné à 48%). En outre, des travaux de voirie ont été effectués dans le bas du Carnavet ainsi que le curage de petits canaux d'écoulement des eaux.

3 : SE PROTEGER POUR L'AVENIR

Après la coupe et l'enlèvement du bois par les riverains, deux réalisations d'aménagement du MORBIER seront entreprises, l'une en amont de la Départementale et l'autre en aval.

Le montant global des travaux Hors Taxes est estimé à 885 000 Francs. La subvention de la Direction Départementale de l'Agriculture de la Savoie s'élève à 60% de ce montant, la Commune prend en charge le complément de la dépense.

La nature des travaux consiste en enrochements, en curage, en jointoiment et réparation des digues, en création de seuils et d'une plage de dépôt à l'amont.

Pour davantage d'informations, on peut consulter en Mairie les comptes-rendus des Conseils Municipaux

LES PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES

1 : EXTENSION DU LOTISSEMENT ET VOIE PIETONNE

La troisième tranche du lotissement sera commercialisée en 1991 et comprendra des logements locatifs et des lots réservés à la construction individuelle.

Les travaux d'aménagement du Morbier permettront la réalisation d'une passerelle reliant le lotissement à la future voie piétonnière du Carnavet.

Les parcelles nécessaires à l'implantation de cette voie sont en cours d'acquisition. Les travaux seront coordonnés avec l'installation d'un réseau d'assainissement pour des constructions futures sur la rive droite du Morbier.



2: LE POINT SUR LE POMPAGE

Le Conseil Municipal continue d'affirmer son opposition de principe au pompage (délibérations des 29 Mai et 9 Novembre 1990). Il a émis au mois de Novembre un avis défavorable à la modification du Plan d'Occupation des Sols liée à la construction de divers ouvrages (station de pompage, réservoir....)

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 Novembre 1990 indique les propositions du S.I.A.C. concernant le projet d'irrigation lié au pompage et la construction d'une nouvelle station d'épuration.



3: CIMETIERE COMMUNAL

Des caveaux ont été construits au cimetière.

Les personnes qui désirent en acquérir peuvent s'adresser à la Mairie pendant les permanences.



4 : EAU POTABLE

Les travaux pour l'amélioration de la desserte en eau potable des hameaux des Granettes et Roissarvaz sont en cours de réalisation par le S.I.V.O.M.



INFORMATIONS DIVERSES

* ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE*

Le service de ramassage des ordures ménagères a été créé le 4 Février 1966. Le ramassage a lieu le lundi matin.

Un conteneur pour le verre est à disposition dans la Commune sur le parking de la Mairie.

Depuis Juillet 1990 la décharge communale est fermée. Pour les déchets (ferrailles, appareils ménagers, emballages plastiques, cartons, vieux pneus, batteries...) la déchetterie intercommunale située entre la gare de Saint Pierre d'Albigny et la R.N.6 fonctionne les lundis et mercredis de 9h à 12h et les samedis de 8h à 12 h. Tous les déchets et objets encombrants y sont admis à l'exception des ordures ménagères.

Il est impératif de ne plus faire de dépôts sauvages. On en constate, en effet, un nombre croissant dans des endroits isolés de la Commune, depuis la fermeture de la décharge.

* * * * *
* * * * *
* La déchetterie est financée par les impôts des *
* contribuables, aussi une discipline de chacun *
* d'entre nous est nécessaire. *
* * * * *
* * * * *



* POMPIERS*

Un S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) est en cours de création. Il regroupera, pour l'organisation des secours, des Communes des Cantons de Saint Pierre d'Albigny et de Chamoux.



* GESTION DE LA SALLE DES FETES*

Les locations de la Salle des Fêtes peuvent être effectuées à la Mairie aux tarifs suivants :

- Gratuité pour les Associations Communales
- 300 F. pour les habitants de la Commune
- 150 F. pour les jeunes de la Commune non salariés
- 800 F. pour les personnes et Associations extérieures

Le chauffage est facturé au prix coûtant du KK.

ACTIVITES DE LA SOCIETE DE PECHE ◀◀

Le Plan d'Eau de la "Motte Ronde" étant désormais propriété de la Commune, la situation de la société privée de pêche qui, jusqu'en 1990, était seule autorisée à exercer ses activités au plan d'eau, à la suite d'un accord avec le précédent propriétaire, a été examinée.

Bien que n'étant pas défavorable à ce que cette société continue ses activités, Le Conseil Municipal souhaite cependant :

- qu'elle accueille parmi ses membres davantage d'habitants de la Commune (la parité semblerait une bonne solution).

* *

- qu'elle s'engage à maintenir propres les abords du plan d'eau.

La Commission Communale de la Vie Associative est chargée de préparer un projet de convention pour l'utilisation du plan d'eau.

Les habitants de la Commune qui souhaitent pratiquer la pêche au plan d'eau communal sont invitées à se faire connaître à la Mairie.

▶▶ DESENCLAVEMENT DU BOURG EVESCAL

Diverses études ont été effectuées par les services de l'Equipement à la demande du Conseil Municipal. Lorsque le projet sera suffisamment élaboré, une réunion aura lieu avec les propriétaires concernés afin de trouver une solution qui satisfasse toutes les parties.

La nouvelle route est prévue côté St Pierre d'Albigny en deux portions (une dans le bas, l'autre dans le haut du Bourg Evescal).

ETAT CIVIL DE LA COMMUNE ◀◀

Les premiers chiffres du recensement indiquent une population de 655 habitants.

* *

En 1990 il a été enregistré sur la Commune :

- 3 mariages
- 7 naissances
- 5 décès

LE BUDGET COMMUNAL

En 1990 le Conseil Municipal a établi le Budget (Primitif et Supplémentaire) sur les bases suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT
Recettes : 1 818 700 F
Dépenses : 1 020 700 F

Section d'INVESTISSEMENT
Recettes : 1 773 700 F
Dépenses : 1 773 700 F

On peut remarquer que la politique du Conseil Municipal est de limiter au maximum les dépenses de fonctionnement afin de consacrer la majeure partie des recettes de la Commune aux travaux d'investissement.

Ces recettes sont composées principalement de :

Section de Fonctionnement :	
Dotation Globale de Fonctionnement (Etat)	653 000 F
Contributions Directes	879 000 F
Impôts indirects	80 000 F
Solde de l'exercice 1989	124 000 F

Section d'Investissement :	
Subventions	702 000 F
Excédent de la section de fonctionnement	798 000 F
Solde de l'exercice 1989	260 000 F

Le produit de la part des contributions directes constitué par les impôts locaux a été en 1990 de 656 500 F. En 1989, cette recette s'était élevée à 645 037 F. En reconduisant en 1990 des taux d'imposition identiques à ceux de 1986 le Conseil Municipal a souhaité ne pas augmenter la pression fiscale communale, les contribuables subissant, par ailleurs, des augmentations liées à la revalorisation des bases d'imposition par les services fiscaux, d'une part, et à l'augmentation des taux votés par le Conseil Général et le Conseil Régional.

LA VIE SCOLAIRE

Pour l'année 1990/1991, l'effectif des élèves inscrits à l'Ecole est de 76 : 29 enfants (dont 6 de la Commune de Cruet) en classe maternelle.
47 enfants en classes primaires.

Les activités péri-scolaires (classe de lac, sorties de ski et de piscine, visites d'expositions, promenade scolaire.....) peuvent avoir lieu grâce aux manifestations organisées tout au long de l'année scolaire par la Coopérative (loto-dinde de Noël, Safari-Pêche, Soirée repas) et par des subventions communales. Chaque année une somme de 3 000 F est allouée à la Coopérative Scolaire. En 1989 une subvention exceptionnelle de 10 000 F a été versée pour l'organisation d'une classe de mer.

**** QUESTIONS PRATIQUES ****

ouverture du secrétariat de Mairie
Mardi et Vendredi de 17h30 à 19h30
Samedi de 9h30 à 11h30

* *

* * *

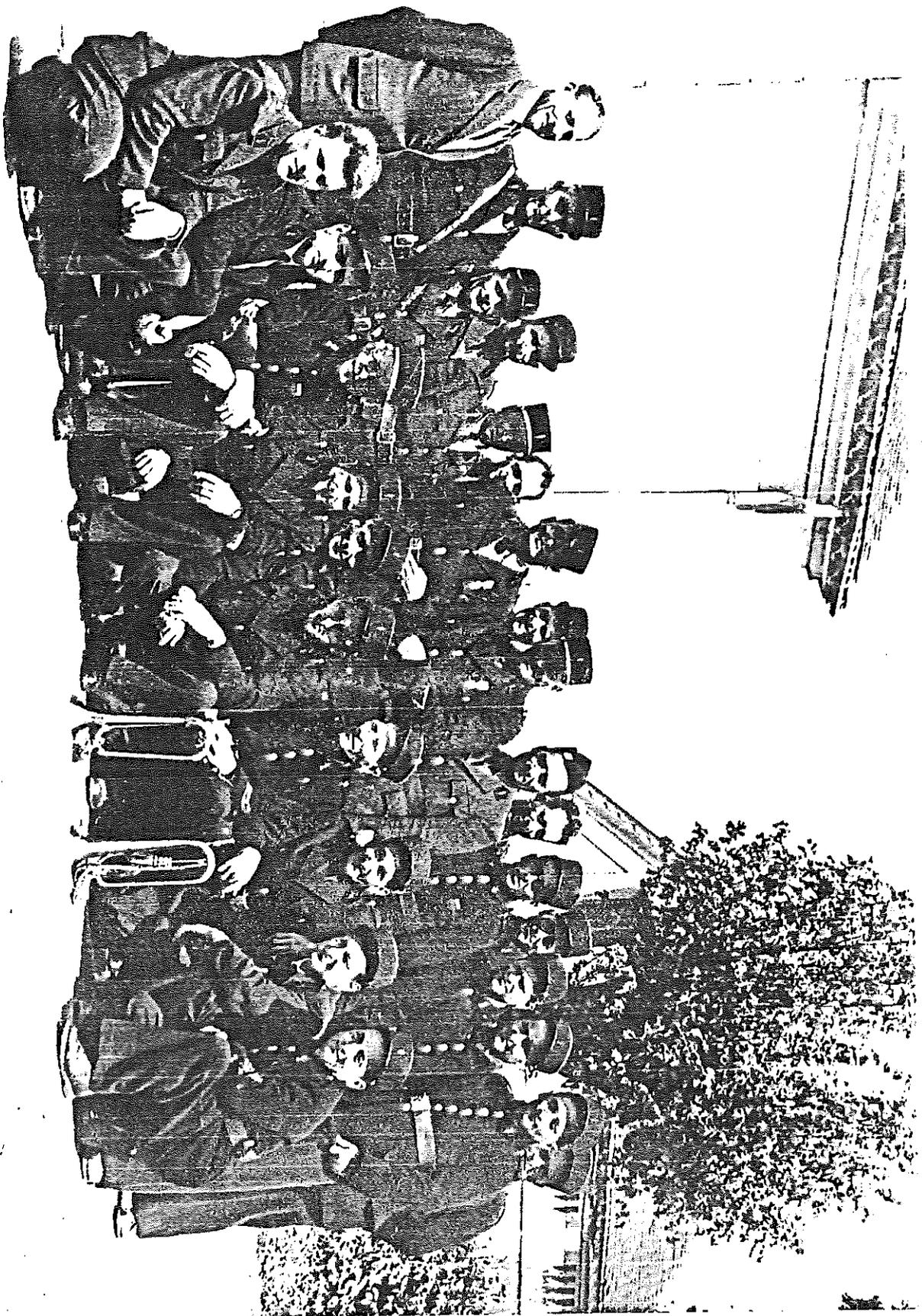
permanences de Monsieur le Maire
Mardi et Vendredi de 18h à 19h
il est préférable de téléphoner
pour prendre rendez-vous ou pour
s'assurer de sa présence

Bibliothèque : un service gratuit de prêt
de livres et de cassettes pour adultes et
enfants est assuré le samedi matin de 9h30
à 11h30 au 1er étage de la Mairie

*

* * * * *

vous avez un problème.....
des suggestions à faire sur la vie communale....
n'hésitez pas à en faire part aux élus du Conseil



Il y a une trentaine d'années un rassemblement des pompiers de la Commune. 1990 : Quelques-uns se reconnaîtront.....

1990